

Zeitschrift: Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie SAK = Criminologie / Groupe Suisse de Criminologie GSC = Criminologia / Gruppo Svizzero di Criminologia GSC

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 40 (2023)

Artikel: Désistance et justice restaurative : une belle rencontre

Autor: Stoll, Aurélie / Campistol, Claudia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1051590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désistance et justice restaurative : une belle rencontre

Aurélie Stoll/Claudia Campistol*

Table des matières

Résumé.	65
Zusammenfassung	65
1. Introduction	66
2. Les processus de désistance	68
3. La justice restaurative.	71
4. Des points de rencontre	74
5. Conclusion	79

Résumé

Cet article discute des apports des principes et pratiques de la justice restaurative pour favoriser la désistance qui caractérise les processus de sortie de délinquance. Il rend compte des spécificités de ces deux approches puis de leurs points communs. Les penser conjointement profile de nouvelles perspectives théoriques et pratiques qui constituent des *alternatives* intéressantes pour encourager équilibre et paix sociale.

Zusammenfassung

Dieser Artikel erörtert die Beiträge der verschiedenen Grundsätze und Praktiken der restaurativen Justiz zur Förderung der Desistance, d.h. des Prozesses des Ausstiegs aus der Kriminalität. Er befasst sich mit den Besonderheiten beider Ansätze sowie mit deren Gemeinsamkeiten. Werden sie verbunden, ergeben sich neue Perspektiven theoretischer und praktischer Natur, die interessante *Alternativen* zur Förderung von Ausgewogenheit und sozialem Frieden darstellen.

* Dre Aurélie Stoll est chercheuse post-doctorante soutenue par le Fonds national suisse (FNS) au John Jay College of Criminal Justice à New York, austoll@jjay.cuny.edu ; Dre Claudia Campistol est coordinatrice-animatrice du projet pilote Objectif désistance de la Commission latine de probation, claudia.campistol@fvp.vd.ch.

1. Introduction

Dans des contextes de profondes transformations des politiques et des dispositifs de justice pénale, plusieurs pays occidentaux voient actuellement s'affirmer ou se renouveler des approches relatives aux processus de désistance et aux principes et pratiques de la justice restaurative¹. Dans cette dynamique de questionnements, la Suisse ne fait pas exception². Cet article discute de la rencontre entre ces deux approches jusqu'à présent peu conjuguées en proposant une réflexion sur les apports de la justice restaurative pour favoriser la désistance qui caractérise les processus de désengagement progressif des conduites délinquantes³.

Cette contribution s'articule autour de trois parties distinctes pour révéler le dialogue fécond que ces approches sont susceptibles de nouer. La première partie présente succinctement les apports majeurs des recherches sur les sorties de délinquance qui questionnent comment une personne en marge des normes pénales engage progressivement une vie respectueuse de celles-ci. Ces recherches s'inscrivent dans le paradigme des approches centrées autour de la personne, ses forces et ses ressources («*strength-based approaches*») et se focalisent sur le dialogue et la poursuite de projets de vie estimés en la société libre⁴. Elles nous enseignent que le chemin menant à une vie exempte d'infractions ne se résume pas à l'absence de comportements délinquants mais

-
- 1 Katrien Lauwaert/Ivo Aertsen, Desistance and restorative justice mechanisms for desisting from crime within restorative justice practice, Retrieved from European Forum for Restorative Justice (EFRJ) 2015; Shadd Maruna, Desistance and restorative justice: It's now or never, Restorative Justice 3/2016 289 ss; Lode Walgrave/Tony Ward/Estelle Zinsstag, When restorative justice meets the Good Lives Model: Contributing to a criminology of trust, European Journal of Criminology 3/2019 344 ss.
 - 2 Janie Bugnion, La justice restaurative en France et en Europe: actes de la journée d'étude du master Médiation du 22 mai 2019 à l'université Lumière Lyon 2, Montigny-le-Bretonneux 2020; Prison Info, Prison-info, Revue de l'exécution des peines et mesures 2/2019 4 ss; Nicolas Queloz/Catherine Jaccottet Tissot/Nils Kapferer/Marco Mona, Mettre l'humain au centre du droit pénal: les apports de la justice restaurative, Zurich 2018.
 - 3 Valerian Benazian/Xavier DeLarminat/Alice Gaïa, Changements biographiques et transformation d'un mode de vie: l'apport des recherches sur les sorties de délinquance, Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 3/2016 323 ss; Bianca Bersani/Elaine Doherty, Desistance from offending in the twenty-first century, Annual Review of Criminology, 1/2018 311 ss; Veronika Hofinger, Eine Desistance-orientierte What Works-Praxis? Soziale Probleme 2/2016 237 ss; Aurélie Stoll/Manon Jendly, (Re) connaître les mécanismes de la désistance: un état des savoirs, Jusletter 2018 1 ss; Beth Weaver, Understanding desistance: A critical review of theories of desistance, Psychology, Crime & Law 6/2019 641 ss.
 - 4 Lila Kazemian, Straight lives: The balance between human dignity, public safety, and desistance from crime, Research & Evaluation Center, John Jay College of Criminal Justice, City University of New York 2015; Shadd Maruna/Thomas Lebel, The desistance paradigm in correctional practice: From programs to lives, in: Fergus McNeill/Peter Raynor/Chris Trotter Chris (éd.), Offender Supervision: New directions in Theory, Research and Practice 2012, 65 ss; Fergus McNeill, A desistance paradigm for offender management, Criminology and Criminal Justice 1/2006 39 ss.

se rapporte plus largement à des engagements affectifs, cognitifs et sociaux des intéressé·e·s⁵. Tout particulièrement, elles réfèrent au développement et au maintien de relations estimées et soutenantes, disposées à (ré)accueillir et soutenir les personnes judiciarisées⁶.

La deuxième partie de cette contribution discute de la justice restaurative pour qualifier un ensemble de principes et pratiques axés vers la résolution des dommages causés et/ou la restauration des liens mis à mal par la commission d'une infraction⁷. A ce titre, cette contribution ne fait pas état de la diversité des théories et des dispositifs existants en matière de justice restaurative. Plutôt, elle englobe une vision générale de ses valeurs et mises en œuvre pour penser de nouvelles perspectives en matière de prévention tertiaire puisque celles-ci sont enclines à se développer de manière hétérogène, à différentes étapes du processus pénal et sous différentes formes. Elles peuvent aussi bien consister en des processus de déjudiciarisation autant que des mesures alternatives ou complémentaires à la procédure pénale. Il peut par exemple être question de cercles de paix, de cercles de détermination de la sanction, de conférences familiales ou communautaires, de dialogues restauratifs directs ou indirects, ou encore de médiation victime-auteur·e⁸.

La troisième partie de cette contribution propose une réflexion sur les traits communs que partagent les approches de la désistance et de la justice restaurative : dans leur position par rapport aux courants actuellement dominants dans le monde académique et dans les systèmes de justice pénale occidentaux, dans leurs objectifs poursuivis et dans leurs dispositifs mobilisés. En ce sens, les penser conjointement profile de nouvelles avenues, des *alternatives* intéressantes pour encourager équilibre et paix sociale.

5 Aurélie Stoll, Mobiliser les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance : récits de vie en transition de l'établissement carcéral à la société libre, Lausanne 2020.

6 Lol Burke/Steve Collett/Fergus McNeill, Reimagining rehabilitation: Beyond the individual. London 2018.

7 Gordon Bazemore/Lode Walgrave, Restorative juvenile justice: Repairing the harm of youth crime. Monsey (NY) 1999; Tony Marshall, The evolution of restorative justice in Britain, European Journal on Criminal Policy and Research 4/1996 21 ss; Howard Zehr, The little book of restorative justice: Revised and updated, 2015.

8 Tim Chapman, Fail better: Sentencing to protect the public or to restore justice? ERA Forum 3/2019 401 ss; Yvon Dandurand/Curts Griffiths, Handbook on restorative justice programmes, United Nations 2006; Nicolas Queloz/Catherine Jaccottet Tissot/Nils Kapferer/Marco Mona, Mettre l'humain au centre du droit pénal: les apports de la justice restaurative, Zurich 2018; Loren Walker, Modified restorative circles: A reintegration group planning process that promotes desistance, Contemporary Justice Review 4/2020 419 ss.

2. Les processus de désistance

Les études sur les processus de désistance examinent pourquoi les personnes cessent de commettre des infractions et comment ce changement opère, le plus souvent progressivement, au cours de leur existence⁹. Fait intéressant, ces recherches soulignent que les carrières criminelles qui durent toute une vie sont rares¹⁰. Dans le même ordre d'idées, il ressort de l'étude longitudinale de Hanson (2018) que lorsqu'un homme adulte ne commet pas de délits pendant une période de 10 ans (5 ans pour les mineurs), le risque qu'il recommette une infraction (à caractère sexuel ou non) n'est pas significativement différent de celui d'un individu dans la population en générale¹¹. Plutôt que de se concentrer sur les antécédents criminels et ses causes, les études sur les sorties de délinquance se focalisent sur les moteurs qui encouragent l'adoption d'un mode de vie respectueux des normes pénales.

Ces recherches soulignent que la cessation de conduites délinquantes n'est pas un événement isolé et se caractérise par un processus escarpé, constitué de « hauts » et de « bas »¹². Il n'est pas rare que ce cheminement soit ponctué d'ambivalences entre des valeurs et des aspirations communément admises et, simultanément encore, la poursuite de transgressions. Le plus souvent, ce trajet nécessite du temps autant que la concordance d'un ensemble d'éléments qui, en des circonstances propres à chaque personne, contribuent au changement. Ils nourrissent trois dimensions associées aux processus de désistance, lesquelles doivent être réunies pour les observer¹³. La première, dite *désistance primaire*, marque une période plus ou moins longue sans la commission d'actes contraires aux normes pénales. La deuxième, dite *désistance secondaire*, met en évidence des modifications dans la manière de se percevoir soi-même et de (se)raconter sa propre histoire. Il est observé chez les personnes qui se désengagent de conduites délinquantes l'appropriation progressive d'une image de soi en accord avec les normes communément admises et l'adoption

9 Shadd Maruna/Thomas Lebel, The desistance paradigm in correctional practice: From programs to lives, in : Fergus McNeill/Peter Raynor/Chris Trotter Chris (éd.), *Offender Supervision: New directions in Theory, Research and Practice* 2012, 65 ss.

10 Stephen Farrall, Brève histoire de la recherche sur la fin des carrières délinquantes, in : Marwan Mohammed (dir.), *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes*, Paris 2012, 13 ss.

11 Karl Hanson, Long-term recidivism studies show that desistance is the norm, *Criminal Justice and Behavior* 9/2018 1340 ss.

12 Mark, Halsey/Ruth Armstrong/Serena Wright, 'F*ck it!': Matza and the mood of fatalism in the desistance process, *The British Journal of Criminology* 5/2016 1041 ss ; Joanna Shapland/Anthony Bottoms, Reflections on social values, offending and desistance among young adult recidivists, *Punishment & Society* 3/2011 256 ss.

13 Shadd Maruna/Stephen Farrall, Desistance from crime: A theoretical reformulation, *Soziologie der Kriminalität* 43/2004 171 ss ; Fergus McNeill, Desistance and criminal justice in Scotland, in : Hazel Croall/Gerry Mooney/Mary Munro (éd.), *Crime, Justice and Society in Scotland*, London 2016.

d'une trame narrative et biographique qui vient soutenir, expliquer et justifier le changement. La troisième enfin, dite *désistance tertiaire*, traduit le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté, laquelle reconnaît les potentiels de changement et les évolutions de ses membres qui en ont un jour enfreint les normes.

Si le processus de désistance est qualifié d'individuel eu égard à la singularité de chaque personne et trajectoire de vie, il n'en demeure pas moins qu'il se lit toujours à l'aune des interactions de chaque intéressé·e avec son environnement et autrui¹⁴. Nos relations façonnent nos comportements, nos visions du monde, nos identités et nos sentiments d'appartenance. C'est pourquoi les moteurs de sortie de délinquance les plus régulièrement identifiés dans la littérature peuvent être ventilés sous trois cercles concentriques imbriqués les uns avec les autres¹⁵.

Le premier cercle, que l'on pourrait qualifier d'« individuel », est en lien avec les capacités et les motivations personnelles des intéressé·e·s. Il est question ici du développement de ce que McNeill (2009) caractérise de capital humain, et comprend notamment l'acquisition de nouvelles compétences dévoilant à leur tour de nouvelles perspectives¹⁶. Les moteurs affiliés à ce premier cercle renvoient également au développement progressif d'un « sentiment de pouvoir influencer sa vie » (« *sense of agency* »), attesté par exemple à travers la réorganisation de ses activités quotidiennes, la recherche de relations de soutien ou encore le maintien de ses objectifs fixés malgré les obstacles rencontrés. Par ailleurs, le changement se traduit souvent en termes d'attitudes et de croyances, telles un plus grand espoir et une plus forte motivation à l'adoption d'un mode de vie sans infractions¹⁷. Enfin, l'abstinence à l'alcool et aux produits stupéfiants constitue également un moteur susceptible d'être affilié à ce premier cercle.

Le deuxième cercle, dit « relationnel », s'intéresse aux moteurs qui soutiennent des relations soutenantes et estimées, qu'elles soient formelles ou informelles. Cette dimension réfère au développement du capital social, entendu comme l'ensemble des réseaux de relations qui entourent un individu : la famille, les

14 Fergus McNeill/Stephen Farrall/Claire Lightowler/Shadd Maruna, *How and why people stop offending: Discovering desistance*, Institute for Research and Innovation in Social Services, Scotland 2012.

15 Aurélie Stoll/Manon Jendly, (Re) connaître les mécanismes de la désistance : un état des savoirs, Jusletter 2018 1 ss.

16 Fergus McNeill, *Towards effective practice in offender supervision*, Scottish Center for Crime and Justice Research, Glasgow 2009.

17 Ros Burnett/Shadd Maruna, *So "Prison Works", Does it? The criminal careers of 130 men released from prison under Home Secretary, Michael Howard*, *The Howard Journal* 4/2004 390 ss ; Briegen Nugent/Marguerite Schinkel, *The pains of desistance*, *Criminology, Criminal Justice* 5/2016 568 ss ; Esther Van Ginneken, *The role of hope in preparation for release from prison*, *Prison Service Journal* 220/2015 10 ss.

collègues, les amis, les acteur·trice·s du système de justice pénale et plus largement les membres de la société civile¹⁸. Ces relations sont essentielles dans les processus de désistance en ce qu'elles participent à l'avènement de nouveaux rôles (par exemple, être collègue, membre d'un club de football ou d'une communauté religieuse)¹⁹. Elles contribuent à (re)définir des attentes et des objectifs conformes aux normes pénales. Elles détiennent le potentiel de pouvoir attester de processus de changement, lequel n'est jamais autant abouti que lorsqu'il est soutenu par autrui²⁰: le contact avec des personnes respectueuses des normes en vigueur permet aux personnes judiciarisées de se percevoir elles-mêmes, et de se voir perçues par autrui, comme pouvant contribuer positivement au fonctionnement de la société.

Le troisième cercle, dit « sociétal », est lié à l'inscription des personnes judiciarisées au cœur du système politique, économique et social dans lequel elles évoluent. En effet, la mobilisation du capital humain et social est toute entière conditionnée par le contexte et les conditions structurelles qui l'entourent²¹. D'une part, au travers des opportunités disponibles, c'est-à-dire des possibilités concrètes de changement (par exemple, l'accès à la formation ou au marché du travail, etc.). D'autre part, au travers du caractère plus ou moins stigmatisant que véhicule la société et ses politiques poursuivies. Sont considérées ici aussi bien la réaction sociale –le regard communément posé par les citoyen·ne·s d'une société donnée en un temps donné sur les personnes judiciarisées– que la réaction judiciaire –illustrée notamment par l'image que les autorités judiciaires renvoient aux individus tout au long de la procédure pénale et de l'exécution des sanctions–. Tel que l'enseigne la théorie de l'étiquetage, une personne considérée par son environnement comme « dangereuse » ou à « haut risque de récidive » tend à intérioriser cette perception de soi et à se comporter conformément à cette image reflétée²².

En regard de ces constats théoriques, les pratiques visant à favoriser des parcours de désistance apparaissent prometteuses lorsqu'elles s'inscrivent dans

18 John Laub/Robert Sampson, *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*, Cambridge 2003 ; Fergus McNeill/Stephen Farrall/Claire Lightowler/Shadd Maruna, *How and why People Stop Offending: Discovering Desistance*, Institute for Research and Innovation in Social Services, Scotland 2012 ; Robert Sampson/John Laub, *Crime in the making: Pathways and turning points through life*, Cambridge 1993 ; Beth Weaver/Fergus McNeill, *Lifelines: Desistance, social relations, and reciprocity*, *Criminal Justice and Behavior* 1/2015 95 ss.

19 Peggy Giordano/Stephen Cernkovich/Jennifer Rudolph Jennifer, *Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation*, *American Journal of Sociology* 4/2002 990 ss.

20 Shadd Maruna, *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington DC 2001.

21 Monica Barry, *On the cusp of recognition: Using critical theory to promote desistance among young offenders*, *Theoretical Criminology* 1/2016 91 ss ; Lol Burke/Steve Collett/Fergus McNeill, *Reimagining rehabilitation: Beyond the individual*. London 2018.

22 Howard Becker, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris 1985.

des approches concertées et intégrées. Concertées en ce qu'elles investissent une pluralité d'acteur·trice·s autour des personnes judiciarisées. Intégrées en ce qu'elles se déploient et agissent en interaction. Outre les conditions structurelles et systémiques nécessaires pour que le changement puisse se concrétiser, favoriser les sorties de délinquance nécessite, de manière compréhensive et participative, des engagements de la société civile auprès des personnes judiciarisées.

3. La justice restaurative

A l'instar des études sur les sorties de délinquance qui opèrent un changement de perspective par rapport aux théories criminologiques dominantes ces dernières décennies, la justice restaurative propose des manières différentes de faire justice²³. Là où la justice formelle considère l'infraction comme la violation d'une loi pénale, la justice restaurative la considère comme une violation qui péjore les relations et la vie en société. Cette transgression est génératrice de problèmes au sein de la société, car elle fragilise en fait l'ensemble du tissu social²⁴. Là où la justice formelle tranche un litige et prononce une sanction en guise de compensation des dommages subis par les victimes et par la société, la justice restaurative promeut le dialogue entre les parties impliquées. L'objectif est qu'elles conviennent ensemble de la façon dont les torts subis pourraient être réparés et/ou dont leurs liens pourraient être restaurés.

La justice restaurative privilégie trois principes : la réparation des dommages causés, l'implication des parties et la transformation de la société²⁵. S'il est admis qu'un acte ne peut être défait et que dans certaines circonstances le dommage ne peut jamais être réparé, la restauration de liens demeure elle toujours possible selon les volontés des intéressé·e·s²⁶. Suivant, cette approche consiste à tenir compte des attentes de chacun·e et permettre l'implication des propriétaires légitimes des conflits, que sont les victimes, les auteur·e·s et la société civile. Afin d'éviter de cloisonner les litiges au système judiciaire, ses institutions et ses acteur·trice·s, la justice restaurative entend restituer les conflits aux parties, et en particulier aux victimes qui se trouvent au cœur du processus. Notamment, il est question d'atténuer leurs déceptions souvent

23 John Braithwaite, *Restorative justice: Assessing optimistic and pessimistic accounts*, *Crime and Justice*, 25/1999 1 ss ; Gerry Johnstone, *Restorative justice: Ideas, values, debates*, London 2013 ; Camille Perrier, *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation?* Charmey 2011 ; Howard Zehr, *The little book of restorative justice: revised and updated*, 2015.

24 André Kuhn, *Sanctions pénales : est-ce bien la peine ? Et dans quelle mesure ?* Charmey 2005.

25 Gordon Bazemore/Shadd Maruna, *Restorative justice in the reentry context: Building new theory and expanding the evidence base*, *Victims and Offenders*, 4/2009 375 ss.

26 Tim Chapman/Maija Gellin/Monique Anderson, *Toolkit for professionals: Implementing a european model for restorative justice with children and young people*, 2019.

formulées à l'égard du système de justice pénale : en termes par exemple de reconnaissance, de place accordée dans le cadre de la procédure, d'information sur le déroulement de l'affaire ou de réparation matérielle ou symbolique²⁷.

Pour les victimes qui se sentent souvent ignorées et privées du droit de participer à la procédure, laquelle apparaît confinée aux mains des autorités judiciaires, les apports de la justice restaurative ouvrent des possibilités d'expression. Les processus restauratifs aspirent en effet à répondre aux besoins d'information des victimes sur le fonctionnement du système de justice pénale, sur les motivations des auteur·e·s au moment des passages à l'acte, sur leur responsabilisation ou encore sur les solutions envisagées pour réparer les dommages subis²⁸. Ils visent à diminuer les ressentis associés à la victimisation, telle que la culpabilité, la colère, la peur ou la vengeance, en se consacrant activement à la prise en compte des intérêts des victimes autant que de leurs besoins pour éviter un sentiment de double victimisation²⁹. Enfin, les démarches restauratives ambitionnent répondre à une attente souvent exprimée par les victimes, celle d'impacter positivement les auteur·e·s³⁰.

A ce propos, les processus restauratifs encouragent une plus grande responsabilité de la part des auteur·e·s en favorisant une meilleure compréhension des conséquences de leurs actes³¹. Ils tendent à développer leur empathie et une volonté de réparation ou de restauration des liens mis à mal auprès des personnes lésées mais également de la société. Subséquemment, ils promeuvent une plus solide inscription des auteur·e·s au sein tissu social. Ils s'accompagnent de changements émotionnels enclins à la repentance et à une diminution des sentiments négatifs dirigés vers le système de justice pénale

27 Nils Christie, *Conflicts as property*, *The British journal of criminology* 1/1977 1 ss ; Katrien Lauwaert/Ivo Aertsen, *Desistance and restorative justice mechanisms for desisting from crime within restorative justice practice*, Retrieved from European Forum for Restorative Justice (EFRJ) 2015 ; Dennis Sullivan/Larry Tifft, *Handbook of restorative justice: A global perspective*, 2006.

28 Tim Chapman, *Fail better: sentencing to protect the public or to restore justice?* ERA Forum 3/2019 401 ss ; Heather Strang, *Justice for victims of young Oofenders*, in : Allison Morris/Gabrielle Maxwell (éd.), *Restorative Justice for Juveniles: Conferencing, Mediation & Circles*, Oxford 2001, 183 ss ; Tinneke Van Camp/Jo-Anne Wemmers, *Victims' reflections on the protective and proactive approaches to the offer of restorative justice: The importance of information*, *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 3/2016 415 ss.

29 Shadd Maruna, *Who owns resettlement? Towards restorative re-integration*, *British Journal of Community Justice* 2/2006 23 ss.

30 Tinneke Van Camp, *Understanding victim participation in restorative practices: Looking for justice for oneself as well as for others*, *European journal of criminology* 6/2017 679 ss.

31 Susan Miller, *After the crime: The power of restorative justice dialogues between victims and violent offenders*, New York 2011 ; Joanna Shapland/Anne Atkinson/Helen Atkinson/James Dignan/Lucy Edwards/Jeremy Hibbert/Angela Sorsby, *Does restorative justice affect reconviction? The fourth report from the evaluation of three schemes*, Ministry of Justice Research Series 8/2008 ; Heather Strang/Lawrence Sherman/Evan Mayo-Wilson/Daniel Woods/Barak Ariel, *Restorative Justice Conferencing (RJC) using face-to-face meetings*, *Campbell Systematic Reviews* 12/2013.

et vers soi-même. Ils visent à limiter isolement, neutralisation, étiquetage et exclusion³². Enfin, plusieurs recherches observent des corrélations négatives entre la participation à des processus restauratifs et la commission de nouvelles infractions³³.

En ce qui concerne la société, les processus restauratifs sont aussi porteurs de bénéfices. Alors que le système de justice pénale inclut peu voire pas d'acteur·trice·s de la société civile dans les processus de résolution des conflits, il n'en demeure pas moins que ces transgressions les impactent également. Tout particulièrement, elles génèrent de forts ressentis tels que des sentiments de peur, de colère ou de rejet des personnes judiciairisées³⁴. Les ressources dont disposent les communautés se positionnent comme essentielles dans les processus restauratifs : pour aider les victimes tout au long de ce parcours et limiter leur stigmatisation ; pour aider les auteur·e·s lors de la résolution des conflits et (re)trouver leur place dans la société³⁵. Une participation constructive des communautés encourage généralement la promotion de valeurs estimables, le développement de relations soutenantes et la prévention de conflits potentiels et futurs.

Enfin, un processus restauratif doit être soutenu par un·e « facilitateur·trice » : un·e acteur·trice neutre spécialisé·e dans la résolution des conflits. Au bénéfice d'une formation en justice restaurative, les facilitateur·trice·s disposent de bonnes connaissances sur les réalités auxquelles font face leurs interlocuteur·trice·s. Leur responsabilité est d'accompagner les parties dans la préparation des rencontres autant que médier les interactions pendant celles-ci. Elles

32 Céline Fantini, Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice : étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur, Montréal 2014 ; Meredith Rossner, Emotions and interaction ritual: A micro analysis of restorative justice, *The British journal of criminology* 1/2011 95 ss ; Lawrence Sherman, Reason for emotion: reinventing justice with theories, innovations, and research – The american society of criminology 2002 Presidential address, *Criminology* 1/2003 1 ss ; Masahiro Suzuki/Tamera Jenkins, The role of (self-) forgiveness in restorative justice: Linking restorative justice to desistance, *European Journal of Criminology* 2/2022 202 ss.

33 Jeff Latimer/Craig Dowden/Danielle Muise, The effectiveness of restorative justice practices: A meta-analysis, *The prison journal* 2/2005 127 ss ; Lawrence Sherman/Heather Strang/Geoffrey Barnes/Sarah Bennett/Caroline Angel/Dorothy Newbury-Birch/Daniel Woods/Charlotte Gill, Restorative justice: The evidence, The Smith Institute 2007 ; Heather Strang/Lawrence Sherman/Evan Mayo-Wilson/Daniel Woods/Barak Ariel, Restorative Justice Conferencing (RJC) using face-to-face meetings, *Campbell Systematic Reviews* 12/2013 ; Lorenn Walker/Janet Davidson, Restorative justice reentry planning for the imprisoned: An evidence-based approach to recidivism reduction, in : Theo Gavrielides (éd.), New York 2018, 244 ss.

34 Shadd Maruna/Anna King, Selling the public on probation: Beyond the bib, *Probation Journal* 4/2008 337 ss.

35 Ivo Aertsen, Implementing restorative justice in Europe: Achievements and challenges, in : Nicolas Queloz/Catherine Jaccottet Tissot/Nils Kapferer/ Marco Mona (éd.), *Mettre l'humain au centre du droit pénal : les apports de la justice restaurative*, Genève/Zurich 2018, 43 ss ; Gerry Johnstone, *Restorative justice: Ideas, values, debates*, London 2013.

et ils assurent un climat permettant des échanges respectueux, équilibrés et pacifiques³⁶. A ces conditions, la justice restaurative est à même d'adopter une vision holistique qui encourage la restauration de liens entre les parties impliquées dans un conflit et la société.

4. Des points de rencontre

Cette contribution se poursuit en proposant une réflexion sur les connexions entre les approches de la désistance et de la justice restaurative. Toutes deux opèrent à des niveaux différents mais leur conceptualisation se relève tout autant distincte que complémentaire³⁷.

Désistance et justice restaurative se décrivent toutes deux comme des approches holistiques. Les processus de sortie de délinquance signifient davantage qu'une absence de récidive en considérant pleinement les changements subjectifs et sociaux qui accompagnent ces parcours de vie. Les processus restauratifs quant à eux outrepassent les faits constitutifs d'une infraction en se focalisant sur les ressentis et les conséquences subies par les victimes, les auteur·e·s et les communautés. Les trajectoires désistantes et restauratives se revendiquent toujours singulières et propres à chaque individu. Elles sont particulières à chaque rencontre dès lors qu'aucun de ces processus ne peut être poursuivi seul et nécessite la mise en relation d'un ensemble d'acteur·trice·s. Ces deux approches capitalisent sur la diversité qui caractérise les êtres humains et reconnaissent qu'aucun moteur et processus de changement ne peut être déterminé à l'avance. Ni l'une ni l'autre ne se traduit en des programmes standardisés supposés applicables à toutes et tous³⁸. Ces derniers apparaissent incompatibles avec le caractère processuel et subjectif de ces cheminements. « Research itself makes clear that offenders are heterogeneous,

36 CoE, Recommendation CM/Rec(2018)8 of the Committee of Ministers to member States concerning restorative justice in criminal matters 2018; Yvon Dandurand/Curtis Griffiths, Handbook on restorative justice programmes, United Nations 2006; UN Economic and Social Council (ECOSOC), UN Economic and Social Council Resolution 2002/12: Basic Principles on the use of restorative justice programmes in criminal matters, E/RES/2002/12; Katrien Lauwaert/Ivo Aertsen, Desistance and restorative justice mechanisms for desisting from crime within restorative justice practice, Retrieved from European Forum for Restorative Justice (EFRJ) 2015; Daniel Van Ness/Karen Strong, Restoring justice: An introduction to restorative justice, New York 2010.

37 Lode Walgrave/Tony Ward/Estelle Zinsstag, When restorative justice meets the Good Lives Model: Contributing to a criminology of trust, *European Journal of Criminology* 3/ 2019 344 ss; Tony Ward/Robyn Langlands, Repairing the rupture: Restorative justice and the rehabilitation of offenders, *Aggression and Violent Behavior* 4/2009 205 ss; Tony Ward/Kathryn Fox/Melissa Garber, Restorative justice, offender rehabilitation and desistance, *Restorative Justice* 1/2014 24 ss.

38 Tim Chapman/Donna Murray, Restorative justice, social capital and desistance from offending, *Social Work Review/Revista de asistenta sociala* 4/2015; Fergus McNeill, Towards effective practice in offender supervision, Scottish Center for Crime and Justice Research, Glasgow 2009.

their needs are complex and their pathways are individualised. Overly generalised approaches to interventions therefore are themselves inconsistent »³⁹.

Ces approches s'inscrivent dans une dynamique de changement progressive. Les processus de désistance prennent du temps et forment des chemins sinueux, jalonnés d'obstacles, accompagnés d'échecs et rythmés d'états affectifs intenses, comme de fortes inquiétudes ou de profondes déceptions⁴⁰. A l'identique d'un moment où le changement se concrétise, il est un temps où le processus restauratif peut être envisagé parce que les personnes qui y participent se sentent prêtes, disposées et capables. Ceci est notamment illustré par les différents moments où les expériences restauratives peuvent prendre forme durant le parcours pénal et même une fois celui-ci arrivé à son terme⁴¹. Au cœur de ces approches figurent les notions de « *turning point* » ou de « point tournant émotionnel » venant respectivement initier et soutenir un processus de changement ou une ouverture émotionnelle à engager une démarche restaurative⁴².

Tout au long de ces cheminements, des professionnel·le·s accompagnent régulièrement les principaux acteur·trice·s impliqué·e·s. Dans la mesure des moyens qui leur sont alloués, elles et ils apportent un soin particulier à garantir une atmosphère d'ouverture, de respect et de confiance et à soigner leur relation développée. Bien que les sorties de délinquance se produisent souvent indépendamment des prises en charge du système de justice pénale (*op cit* moteurs individuels, relationnels et sociétaux), les professionnel·le·s peuvent toutefois contribuer à réunir des moteurs de changements potentiels autour des personnes judiciarisées. Ces intervenant·e·s sont généralement conscient·e·s que les effets de leur action sont souvent indirects et visibles à long terme seulement⁴³. Dans la même optique, les facilitateur·trice·s en justice restaurative peuvent informer de l'existence de démarches restauratives et ainsi semer une graine qui germera peut-être de manière différée dans le temps en fonction des souhaits des participant·e·s. Le rôle de ces professionnel·le·s consiste ainsi

39 Fergus McNeill/Beth Weaver, *Changing lives, Desistance research and offender* 2010, p.9.

40 Aurélie Stoll, *Mobiliser les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance : récits de vie en transition de l'établissement carcéral à la société libre*, Lausanne 2020.

41 Adam Crawford, *Temporality in restorative justice: On time, timing and time-consciousness*, *Theoretical Criminology* 4/2015 470 ss.

42 Céline Fantini, *Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice : étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur*, Montréal 2014 ; Meredith Rossner, *Emotions and interaction ritual: A micro analysis of restorative justice*, *The British journal of criminology* 1/2011 95 ss ; Robert Sampson/John Laub, *Crime in the making: Pathways and turning points through life*, Cambridge 1993.

43 Stephen Farrall/Ben Hunter/Gilly Sharpe/Adam Calverley, *Criminal careers in transition: The social context of desistance from crime*, Oxford 2014.

essentiellement à soutenir ces processus inclusifs, participatifs et transformatifs⁴⁴.

Dans ce contexte, il est des notions centrales aux approches de la désistance et de la justice restaurative dès lors que toutes deux sont axées autour des forces et des ressources des individus. L'espoir, la motivation et le « sentiment de pouvoir influencer sa vie » (« *sense of agency* ») opèrent comme des moteurs du désengagement de conduites délinquantes autant que la démarche restaurative contribue à les rétablir et les renforcer⁴⁵. La justice restaurative encourage la remobilisation et le renforcement du capital humain de chaque acteur·trice (*op cit* moteurs individuels des sorties de délinquance). Elle vise à favoriser l'implication des auteur·e·s autant que consolider leurs capacités et leurs motivations pour clore une période de leur vie et projeter un avenir estimé et respectueux des normes pénales. La justice restaurative se saisit de démarches pour que les intéressé·e·s puissent progressivement se distancer des étiquettes et des stigmas généralement associés aux statuts de victime ou d'auteur·trice⁴⁶.

Les approches de la désistance et de la justice restaurative portent un intérêt commun aux changements affectifs, cognitifs et narratifs qui accompagnent chaque processus. La littérature sur les sorties de délinquance s'intéresse à la manière dont les individus se perçoivent elles et eux-mêmes, au développement d'une image de soi satisfaisante devenant progressivement incompatible avec la transgression d'une norme pénale⁴⁷. Une personne est « désistante » lorsqu'elle se considère elle-même comme tel et non lorsqu'elle disparaît des radars et statistiques judiciaires. Similairement, dans une perspective restaurative, la personne n'est véritablement « restaurée » qu'en regard de sa perception d'elle-même et non selon le point de vue du système de justice pénale qui classe son dossier une fois la procédure terminée.

Aux côtés de changements cognitifs, le récit apparaît comme un élément clé des processus de désistance et de justice restaurative. Comme mentionné en amont, la désistance s'accompagne d'une transformation narrative, d'un discours qui contribue à rendre le changement possible et nécessaire⁴⁸. Cette (re)construction narrative donne cohérence à des expériences passées avec des projets

44 Tim Chapman/Donna Murray, Restorative justice, social capital and desistance from offending, *Social Work Review/Revista de asistenta sociala* 4/2015.

45 Loren Walker, Modified restorative circles: A reintegration group planning process that promotes desistance, *Contemporary Justice Review* 4/2020 419 ss.

46 Katrien Lauwaert/Ivo Aertsen, Desistance and restorative justice mechanisms for desisting from crime within restorative justice practice, Retrieved from European Forum for Restorative Justice (EFRJ) 2015.

47 Peggy Giordano/Stephen Cernkovich/Jennifer Rudolph Jennifer, Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation, *American Journal of Sociology* 4/2002 990 ss.

48 Shadd Maruna, *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington DC 2001.

actuels et futurs. Selon l'approche de la justice restaurative, le dialogue joue lui un rôle majeur entre des parties cherchant à résoudre un conflit et/ou à restaurer des liens mis à mal par la commission d'infractions⁴⁹. Le facilitateur·trice est amené·e à soigner le contexte des échanges, offrant à toutes les parties impliquées des possibilités de s'exprimer, de partager leurs émotions et besoins, de tenter de comprendre, de démontrer leur rédemption, d'assumer des responsabilités, de demander pardon, de renouer des liens ou encore de proposer des moyens de réparer les torts subis⁵⁰. En somme, récit et dialogue permettent de ne pas rester « piégé·e » dans son histoire et ainsi envisager l'avenir.

Par ailleurs, les discours de personnes qui se désengagent de conduites délinquantes témoignent généralement d'une volonté d'apporter une contribution positive à autrui. Cette impulsion qualifiée de *générative* se retrouve également au cœur des processus restauratifs. Là où les processus de désistance témoignent un « making good » par l'engagement d'activités génératives, les processus restauratifs illustrent un « making good » par le biais d'une restauration symbolique et/ou matérielle des préjudices causés par l'auteur·e »⁵¹. De la sorte, la participation à des activités au cœur de la société civile ou à des actions visant à restaurer les liens, obtenir réparation ou encore renvoyer une image différente de soi-même encourage un état d'ouverture émotionnelle. Créateur d'espoir pour l'avenir, cet engagement vers autrui diminue d'autant les sentiments de honte et de culpabilité des auteur·e·s qui, par leur participation à une démarche restaurative, parviennent à formuler des excuses et se sentir mieux⁵². Les engagements des auteur·e·s deviennent plus authentiques : les promesses sont formulées auprès des personnes les plus touchées par les dommages causés et non auprès de tiers souvent affilié·e·s au système de justice pénal formel en charge de « gérer » le conflit. Pour toutes ces raisons, les processus restauratifs se profilent comme des pistes solides pour renforcer le capital social et les sentiments d'appartenance des personnes judiciairisées (*op cit* moteurs relationnels des sorties de délinquance).

Les rituels peuvent en ce sens jouer un rôle important dans les deux approches. Les cérémonies visant à marquer la fin de l'exécution d'une sanction apparaissent comme des événements significatifs pour valoriser les efforts et les processus de changements autant que pour renvoyer des signaux positifs aux

49 Shadd Maruna, Desistance and restorative justice: It's now or never, *Restorative Justice* 3/2016 289 ss.

50 Tim Chapman/Donna Murray, Restorative justice, social capital and desistance from offending, *Social Work Review/Revista de asistenta sociala* 4/2015.

51 Shadd Maruna, Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives, Washington DC 2001; Shadd Maruna, Desistance and restorative justice: It's now or never, *Restorative Justice* 3/2016 289 ss.

52 Katrien Lauwaert/Ivo Aertsen, Desistance and restorative justice mechanisms for desisting from crime within restorative justice practice, Retrieved from European Forum for Restorative Justice (EFRJ) 2015.

intéressé·e·s mais également à leurs proches susceptibles d'être convié·e·s⁵³. Dans le cadre de la justice restaurative, les rencontres sont conceptualisées comme des « rituels d'interactions » par la présence de personnes réunies pour partager expériences, états d'esprit et émotions autour d'un but commun, par exemple la restauration de liens mis à mal par la commission d'une infraction et le contact au système de justice pénale (Collins, 2004).

Un autre point commun aux approches de la désistance et de la justice restaurative concerne l'implication et le rôle majeur de la société dans ces processus. Les études sur la désistance se réfèrent directement aux contributeurs sociaux et aux opportunités existantes pour permettre à quelconque processus de changement de se concrétiser (*op cit* moteurs sociétaux des sorties de délinquance). En reconnaissant efforts et potentiels de changement, les collectivités disposent d'un important pouvoir de désétiquetage vis-à-vis des personnes judiciairisées et stigmatisées comme tel. Cette reconnaissance apparaît plus congruente encore lorsqu'elle est formulée par les autorités qui ont précédemment sanctionné⁵⁴. Pour la justice restaurative, la communauté est considérée comme un acteur essentiel du processus de gestion des conflits : les membres de la société civile détiennent le potentiel de (ré)acceptation de citoyen·ne·s un jour en conflit avec la loi si tant est que leur soit à nouveau reconnu un rôle actif et participatif.

En somme, désistance et justice restaurative rappellent toutes deux que les processus de changement ne sont pas l'œuvre de seules responsabilités individuelles et doivent être portés par un ensemble d'acteur·trice·s en relation les un·e·s avec les autres. Ces approches favorisent l'implication de membres de la société civile généralement absents au sein du système de justice pénale mais néanmoins affectés par la commission d'infractions et les dommages qui en résultent. Lors de conférences familiales ou communautaires par exemple, c'est aussi bien des familles de victimes ou d'auteur·e·s que des membres de la société civile qui participent ensemble aux processus restauratifs. Cas échéant, ces initiatives dénotent de potentiels pour limiter les actions et discours emprunts de stigmas envers les victimes ou les auteur·e·s ainsi que les indignations et demandes de la population cimentées d'émotions plutôt que de réalités objectivées⁵⁵. Elles stimulent quelque part la communication de pratiques rassurantes et parvenues, renvoyant des signaux capables de bousculer quelques représentations et pacifier des sentiments de peur et de rejet⁵⁶.

53 Shadd Maruna, Reentry as a rite of passage, *Punishment & Society* 1/2011 3 ss.

54 David Wexler, Robes and rehabilitation: How judges can help offenders "make good"? *Court Review* 1/2001 18 ss.

55 Susanne Karstedt, Handle with care: Emotions, crime and justice, in : Susanne Karstedt/Ian Loader/Heather Strang (éd.), *Emotions, Crime and Justice*, London 2011, 1 ss.

56 Shadd Maruna/Anna King, Selling the public on probation: Beyond the bib, *Probation Journal*

5. Conclusion

Les points de rencontre entre les approches de la désistance et de la justice restaurative mis en évidence dans cette contribution montrent combien leur développement conjoint pourrait être propice pour soutenir des trajectoires de sortie de délinquance : en ce qu'elles peuvent améliorer le bien-être de victimes et d'auteur·e·s d'infractions, en ce qu'elles peuvent contribuer à stabiliser des situations et projeter un avenir meilleur et respectueux des normes pénales, en ce qu'elles peuvent apaiser les communautés en impliquant leurs membres.

Sur foi de la littérature existante et de résultats empiriques prometteurs, des initiatives émergent timidement en Suisse et en Europe, sous l'impulsion de milieux associatifs, professionnels et universitaires. Toutefois, alors qu'en matière de justice restaurative par exemple le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 3 octobre 2018, sa Recommandation 2018(8) qui suggère d'accroître les principes et pratiques restauratifs au sein des systèmes de justice des États membres, ces projets peinent encore à se développer par manque de soutiens juridique, politique, institutionnel et citoyen. Leur plus ample croissance se profile comme un enjeu de taille et compte certainement parmi de prochains défis à relever dans ce domaine⁵⁷.

In fine, le développement de projets visant à encourager des parcours de sortie de délinquance et des processus restauratifs ne pourra prendre forme que sur base de réflexions communes, comme celles partagées durant le Congrès 2022 du Groupe suisse de criminologie. Dans les milieux académiques, ces *alternatives* enjoignent à de nouvelles recherches pour affiner les connaissances et tirer de nouveaux enseignements. Dans les milieux décisionnels et praticiens, elles méritent des mises à l'épreuve pour que politiques et pratiques répondent le plus adéquatement possible aux besoins des personnes impliquées dans un conflit ou touchées par celui-ci. Au cœur de la société civile enfin, elles se révèlent de potentielles impulsions pour renforcer nos liens et par là encourager équilibre et paix sociale.

4/2008 337 ss ; Fergus McNeill, A desistance paradigm for offender management, *Criminology and Criminal Justice* 1/2006 39 ss.

57 Janie Bugnion, La justice restaurative en France et en Europe : actes de la journée d'étude du master Médiation du 22 mai 2019 à l'université Lumière Lyon 2, Montigny-le-Bretonneux 2020 ; Prison Info, Prison-info, Revue de l'exécution des peines et mesures 2/2019 4 ss ; Nicolas Queloz / Catherine Jaccottet Tissot / Nils Kapferer / Marco Mona, Mettre l'humain au centre du droit pénal : les apports de la justice restaurative, Zurich 2018.

